

Le livret d'accueil du chiot



Fiche d'identification du chiot



Portrait de votre
nouveau compagnon

Identité du chiot

NOM DU CHIOT

OLYMPE des Jardins d'Eden

RACE

Golden Retriever

DATE DE NAISSANCE

15 / 09 / 2024



CONFIRMATION POSSIBLE À PARTIR DU

15 / 09 / 2025



10 à 15 mois selon les races

Éleveur

NOM DE L'ÉLEVEUR

Marie DUPONT

AFFIXE

des Jardins d'Eden

ADRESSE

Chemin des Roses
12345 Beaumont-sur-Loire
France

EMAIL

contact@jardinsdeden.fr

TÉLÉPHONE

02 45 67 89 12

Nouveau propriétaire

NOM ET PRÉNOM

Pierre et Sophie MARTIN

TÉLÉPHONE

06 12 34 56 78

ADRESSE

25 rue des Lilas
Appartement 3B
75012 Paris
France

EMAIL

martin.famille@email.fr

DATE D'ACQUISITION

20 / 12 / 2024



CLUB DE RACE

<https://www.centrale-canine.fr/retriever-club-de-france>

Il est arrivé !

Votre chiot vient d'arriver. Séparé de sa famille, il a quitté l'univers qui lui était familier pour rejoindre votre foyer. Même si, bien né et bien élevé, il s'adaptera très vite à sa nouvelle vie, voici les conseils qui rendront ses premiers jours chez vous plus faciles.

Ses premiers pas

Malgré votre excitation bien légitime, vous devez procéder avec calme et méthode pour l'installation de votre chiot dans sa nouvelle maison. Même s'il est bien socialisé, évitez de le lâcher dans le salon avec vos enfants et d'autres animaux, situation un peu trop stressante.

Pendant quelques jours, pour qu'il prenne ses repères et s'attache à vous, installez-le dans une pièce calme et pas trop grande et ouvrez les portes quand vous êtes là, pour qu'il puisse explorer son nouveau territoire.

Ces incursions lui donneront l'occasion de rencontrer les autres habitants de la maison, chat ou chien auxquels il sera progressivement présenté.

Évitez les confrontations brutales et privilégiez les moments calmes. Évitez de trop solliciter les premiers jours. Laissez-le s'adapter à son nouvel environnement et attendez un peu avant de faire la tournée des amis pour l'exhiber.



Les groupes raciaux de chiens



Les chiens du **1^{er} groupe** sont des races à vocation originelle pastorale, certaines ayant dévié vers une utilisation de garde. A l'origine, ces races sont sélectionnées pour la conduite ou garde des troupeaux et nécessitent un exercice important. Fréquenter un terrain d'éducation ne pourra que leur être bénéfique. Le travail sur troupeau est une des multiples activités proposées par les clubs d'utilisation affiliés à la SCC. Ces chiens s'éduquent assez facilement et ont souvent une bonne aptitude à la garde.

Les chiens du **2^e groupe** sont les chiens de garde et d'utilité, aux diverses origines, tailles et poids, allant du type pinscher ou schnauzer aux chiens de montagne et de bouviers en passant par les molossoïdes. Ils ont tous une utilité de gardien ou de protecteur voire même de sauvetage comme le Saint-Bernard ou le Terre-Neuve. Si votre chiot appartient à l'une des races concernées par les catégories 1 et 2, renseignez-vous sur vos obligations.

Les chiens du **3^e groupe** sont des terriers sélectionnés à l'origine pour la chasse sous et sur terre. Leur utilité était de débusquer le gibier du plus gros au plus petit (blaireaux, renards, lapins et lièvres, rongeurs et aussi sangliers), ce qui explique leur courage et leur caractère affirmé. Dans ce groupe, le toilettage est souvent nécessaire. La majorité des terriers doit être épilée, certains se toilettent aux ciseaux, ceux à poil lisse se contentent d'un brossage, voire peignage soigneux.

Les teckels forment un groupe à eux seuls (**groupe 4**) et comportent 9 variétés (3 tailles et 3 textures de poil). Utilisés à l'origine pour la chasse dans les terriers, ils sont courageux et endurants. Ils ont besoin d'activité, un caractère souvent affirmé et sont naturellement aimables avec leur entourage. Ce sont de charmants compagnons drôles et actifs.



Les chiens du **5^e groupe** sont les chiens dits de type primitif. Originaires des pays froids, ces races, qu'elles soient de type spitz, compagnon de l'homme, ou de type primitif, spécialisées pour le traîneau, la chasse ou la garde, ont toutes en commun des oreilles dressées et une robe épaisse et fournie qui les protège des intempéries extrêmes. Assez indépendants, il faut leur apprendre très tôt le rappel.

Les chiens du **6^e groupe** sont les chiens courants, qui chassent en meute et rabattent le gibier qu'ils pistent tout en « donnant de la voix ». Ce sont des animaux endurants, courageux et sociables. Beaucoup peuvent être chiens de compagnie, leur caractère étant relativement facile, mais ils ont absolument besoin d'exercice. Ils se plaisent en meute et à l'extérieur.

Les chiens du **7^e groupe**, ou chiens d'arrêt, se caractérisent en marquant l'arrêt dès qu'ils ont repéré le gibier. Ils le font lever à la demande du maître, puis le rapportent. Ils sont subdivisés en chiens continentaux (braques, épagneuls, griffons) et en chiens britanniques (pointers et setters). Leur travail contribue à faire de la chasse un art dans lequel homme et chien se complètent.



Le **8^e groupe** comprend les retrievers ou rapporteurs de gibiers, les leveurs de gibiers et broussailleurs ainsi que les chiens d'eau. Par leur docilité, ils sont souvent utilisés comme chiens d'assistance pour les personnes présentant un handicap ou comme auxiliaires des services de douane ou de police pour la recherche de drogue ou d'explosifs. Ils se distinguent par un caractère enjoué, aiment l'eau et auront tendance à aller facilement se baigner.

Les chiens du **9^e groupe** sont les chiens de compagnie. Ils présentent une extraordinaire diversité de morphologies, de tailles, de textures et longueurs de poils ainsi que de caractères. L'apport du chien de compagnie est indéniable et varié : sécurité, réconfort et détente dans la vie quotidienne, mais aussi facteur de communication et d'intégration sociale. Pour la plupart de petite taille, ils s'adaptent généralement plus facilement à la vie urbaine.



Les chiens du **10^e groupe** sont les lévriers. Longtemps sélectionnés pour la chasse à vue (interdite en France), ces chiens ont une aptitude à la poursuite. Leur morphologie est similaire, mais avec des différences de taille (entre le Petit lévrier italien et l'Irish Wolfhound). Ce sont des chiens calmes et nobles. La pratique de disciplines telles que la PVL (Poursuite à Vue sur Leurre) ou le racing (course) ne pourra que leur être bénéfique.



De quoi a-t-il besoin ?

Le chien de race, né et élevé dans une maison, est parfaitement adapté à cet environnement. Ses besoins spécifiques ne sont donc pas très nombreux.

Voici les indispensables :

Une gamelle pour l'eau, une autre pour la nourriture

De préférence en métal (l'inox convient parfaitement et est conseillé), plus hygiénique que le plastique. Elles sont indépendantes (pas de deux-en-un) et doivent être nettoyées tous les jours. Pour les chiens de grande taille prévoyez une gamelle ajustable en hauteur !

Votre animal doit avoir en permanence de l'eau fraîche et propre à sa disposition.



Un panier / coussin

Un panier / coussin ou une couverture doit lui être réservé et placé dans un endroit tranquille (loin d'une porte, d'un escalier, ni dans un courant d'air, ni près d'un radiateur). L'endroit que vous avez choisi doit être facile à nettoyer : il est normal que le chiot ne soit pas encore propre !

Des jouets

Donner quelques jouets à votre chiot lui permettra de ne pas s'ennuyer et de faire ses dents ailleurs que sur son panier, les meubles ou vos chaussures.

Un collier et une laisse

Vous pouvez commencer à habituer votre chiot au collier, en le lui mettant pendant les moments agréables tels que les repas (ainsi il n'y pense pas trop et l'associe au plaisir). Vous pouvez ensuite y accrocher la laisse, trainant à terre puis le balader en le laissant aller où il le désire avant de lui demander de vous suivre. Retirez-lui le collier quand il est seul afin d'éviter les accidents.

Les soins

Les soins à apporter à votre chiot sont simples.

Ces quelques pratiques se transformeront rapidement en bonnes habitudes qui, adoptées le plus tôt possible, seront aisément acceptées par votre chiot. N'hésitez pas à demander à votre éleveur de vous conseiller et vous montrer les bons gestes.

Alimentation

Le chien n'a pas les mêmes besoins que vous. C'est un carnivore auquel on peut donner soit une ration « ménagère » (composée de viande, légumes, minéraux, vitamines, etc.), soit une alimentation industrielle, déjà prête et équilibrée.

Les croquettes « premium » ne nécessitent aucun apport complémentaire, sont pratiques et très digestibles (vous en donnez moins et il les digère plus). Etablir une ration alimentaire ménagère équilibrée n'est pas chose facile.

Contrairement aux hommes, le chien est attaché à ses habitudes alimentaires. Si toutefois vous deviez changer d'aliment : les transitions alimentaires doivent se faire sur une semaine (diminution progressive de la quantité de l'ancien aliment et augmentation de celle du nouvel aliment). Il est important de ne pas passer d'un aliment à un autre, encore moins en une seule fois.

Il est préférable de donner au moins deux repas par jour (voire trois pour les chiots jusqu'à 5-6 mois), un seul repas pouvant contribuer, chez les grandes races, à augmenter les risques d'apparition d'une dilatation torsion d'estomac (réelle urgence vétérinaire conduisant sans traitement à la mort de l'animal en quelques heures). Suivez les préconisations de votre éleveur.

Le repas doit avoir lieu dans un endroit donné et si possible à heure fixe. Il est préférable pour le bien du chien de lui donner sa gamelle dans un lieu calme. N'oubliez pas de toujours veiller à ce que votre chien ait à sa disposition de l'eau fraîche et propre.

Les dents

Il est possible de préserver la cavité buccale de son animal et ralentir l'apparition de tartre grâce au choix d'une alimentation sèche (croquettes), un brossage régulier des dents (à l'aide d'une brosse, de lingettes ou friandises spéciales anti-tartre) et au contrôle annuel chez son vétérinaire. Le détartrage est parfois indispensable.

Les oreilles et les yeux

Vérifiez régulièrement la propreté de l'intérieur des oreilles. Il existe des produits adaptés à l'espèce canine permettant de les nettoyer à l'aide de coton ou lingette. Retirez la saleté visible et n'enfonchez jamais de coton profondément dans le conduit auditif !

Pour les yeux, il existe également des produits adaptés et spécifiques, sinon utilisez du sérum physiologique et un mouchoir (pas d'essuie-tout, trop irritant).

Toilettage

Son pelage demande un entretien régulier : brossage, peignage ou encore épilation des poils morts. Cela varie en fonction de la race ou variété, demandez conseil à votre éleveur. En période de mue, les brossages peuvent être plus fréquents. Un bain peut être donné de temps en temps, avec un shampoing spécifique aux chiens, voire adapté au type de poil.

Les griffes peuvent être coupées tous les 2 mois, mais attention à ne toucher que la partie translucide des griffes, qui ne contient pas de vaisseaux, contrairement à la partie appelée pulpe, très sensible. N'hésitez pas à demander une démonstration à votre vétérinaire.

Les antiparasitaires et vaccins

Parasites : très sensibles, les chiots sont particulièrement sujets aux infestations par des vers digestifs. Le vôtre a dû être vermifugé avant de quitter l'élevage. Il vous faudra vermifuger votre chien régulièrement, votre vétérinaire vous dira quel traitement utiliser. En règle générale, la vermifugation doit être répétée tous les 15 jours entre 15 jours et 3 mois puis tous les mois jusqu'à 6 mois puis deux fois par an.

N'oubliez pas également de traiter régulièrement votre animal contre les parasites externes tels que puces et tiques (lors d'infestation par les puces, un traitement de l'habitat est nécessaire), en respectant les doses prescrites. Demandez conseil à votre vétérinaire.



Vaccination : votre chiot a été vacciné vers l'âge de 8 semaines contre : la maladie de Carré, l'hépatite de Rubarth, la gastro-entérite à parvovirus, voire la leptospirose ou la toux de chenil. Un rappel doit absolument être effectué un mois plus tard (sinon il faut tout recommencer). La vaccination contre la rage est facultative mais obligatoire si on voyage hors de France avec son chien.

Tous les ans, des rappels devront être effectués.

Demandez à votre vétérinaire de vous établir un calendrier de vaccination.

Conseil : évitez de sortir le chiot dans la rue et de le mettre au contact d'autres chiens tant qu'il n'est pas complètement vacciné (avec rappel effectué). Dès que le vétérinaire vous donnera le feu vert, c'est-à-dire vers 3 mois, sortez-le au maximum pour en faire un chien sociable.

Coup de chaleur

Le chien est sensible à la chaleur, et plus particulièrement les chiens âgés et ceux à face plate.

On ne laisse jamais son chien en plein soleil, dans une voiture (même à l'ombre, car le soleil tourne), un « coup de chaleur » pouvant être très rapidement fatal !

Socialisation du chiot et éducation

Il vous faudra continuer le travail de socialisation effectué par l'éleveur et la mère du chiot.

Dès le rappel de vaccination effectué, il est indispensable que votre chiot vive des expériences multiples, adaptées à son âge. C'est ce qui en fera, associé à une bonne éducation de base qui comprendra également les interdits, un chien adulte bien équilibré.

Un chien qui provoque des dégâts à la maison s'ennuie probablement. Il est important de comprendre la source d'un problème comportemental afin de le résoudre correctement, pour le bien du chien.

Pour rappel selon l'article R 214-6 du Code Rural, l'exercice des activités d'éducation, de dressage (...) dans des conditions et avec des méthodes ou accessoires pouvant occasionner des blessures, des souffrances, du stress ou de la peur est interdit.

Il existe dans toutes les régions de France des clubs d'éducation affiliés à la SCC qui pour la plupart, proposent une école du chiot.

Pour trouver un club d'éducation, rendez-vous sur le site de la Commission Nationale Education et Activités Cynophiles : <http://activites-canines.com/>



Les papiers de votre chien

Lorsque vous venez chercher votre chiot, l'éleveur doit vous remettre :

- le présent [document d'informations](#) sur le chien et ses besoins
- un [certificat de vente](#) qui décrira le chiot et mentionnera le prix. Il s'agit de votre facture.
- la [carte d'identification](#) (l'identification par tatouage ou transpondeur/puce est obligatoire pour tous les chiens de plus de 4 mois nés après le 6 janvier 1999 et préalablement à toute cession). Surtout, n'omettez-pas, en cas de changement d'adresse ou de propriétaire de faire modifier cette carte d'identification sans délai auprès de l'I-CAD :
Société I-cad: 0 810 778 778 ou www.i-cad.fr
- un [certificat vétérinaire](#) avant cession indiquant qu'il est en bonne santé
- le [certificat de naissance](#) : Il est possible que l'éleveur n'ait pas encore reçu ce document de la SCC. Il vous le fera parvenir plus

tard. En attendant, il peut vous montrer les doubles de la déclaration de naissance et de la demande d'inscription de la portée avec le numéro du dossier qui sera inscrit sur le certificat de vente.



Inscrire son chien au LOF

Pour inscrire définitivement le chiot de race au LOF et transformer son Certificat de Naissance en Pedigree définitif, il faudra lui faire passer à l'âge adulte l'examen de **Confirmation** (cet examen se pratique devant un juge ou un expert confirmateur qui vérifie que le chien présente bien les caractéristiques de sa race).

La confirmation peut être pratiquée à partir de 10 à 15 mois selon les races (il n'y a pas de limite d'âge maximum).

Pour trouver une séance de confirmation dans votre région, rendez-vous sur le site de la Centrale Canine :
<https://www.centrale-canine.fr/manifestations>

Sachez que seuls les chiens inscrits au **LOF** (Livre des Origines Français), donc détenteurs d'un **Certificat de Naissance** ou d'un **Pedigree**, sont considérés comme **chiens de race** par la loi (6 Janvier 1999). Les chiens ne disposant pas de ces documents, même issus de parents LOF, ne peuvent prétendre qu'à l'appellation de chien « d'apparence » (décret du 28 Août 2008). Sans pedigree, sa descendance ne pourra pas non plus prétendre à l'appellation « chien de race ». L'utilisation du terme « chien de race » pour un animal sans pedigree (sur une annonce par exemple) est considérée comme une tromperie par les tribunaux. Le pedigree LOF de la Société Centrale Canine est un document officiel certifiant la généalogie et la traçabilité.



Vos partenaires

Votre éleveur (professionnel ou particulier) et votre **vétérinaire** sont des partenaires privilégiés qui vous accompagneront durant toute la vie de votre animal. Les **clubs de race** peuvent également répondre à vos interrogations et vous apporter aide et conseils.

Votre éleveur

Il est souvent votre premier contact avec le monde canin. Son rôle est primordial car en plus de vous remettre un chiot en bonne santé muni d'un Certificat de Naissance, il vous accompagne dans la connaissance et la découverte de votre animal.

Vous pouvez lui demander conseil autant que nécessaire, sur des sujets qui touchent aussi bien la santé, l'alimentation, le comportement, le toilettage, etc. Il appréciera d'avoir des nouvelles du chiot.

Faire naître des chiots demande un grand savoir-faire et beaucoup de passion. Même si la grande majorité des éleveurs exercent cette activité comme un hobby, ils doivent répondre à des exigences de formation et de déclaration à partir de 2 portées vendues par an (loi du 7 octobre 2015).

Votre vétérinaire

Il est votre deuxième interlocuteur privilégié et assure le suivi de bonne santé de votre animal. Il saura vous conseiller sur la vaccination, vermifugation, traitements antiparasitaires, alimentation...).

Le club de race

Pour plus de conseils et d'informations : adhérez au club de race, géré par des bénévoles et passionnés qui seront heureux de répondre à toutes les questions suscitées par l'acquisition, l'éducation, la santé, l'élevage des chiens de la race.

Vous serez tenu au courant de l'actualité et des expositions spéciales de race ou des réunions organisées par le biais de la revue du club.



Notes

Le LOF : la garantie de l'élevage canin français

Créée en 1881, la Société Centrale Canine est l'organisme reconnu par le Ministère de l'Agriculture pour gérer le livre généalogique canin, le LOF. Cette association loi 1901 reconnue d'utilité publique et à but non lucratif se doit de gérer et de coordonner les différents Clubs de Races et utilisation et Associations Canines Territoriales qui la composent. La SCC est membre de la Fédération Cynologique Internationale (FCI).

La Société Centrale Canine a pour objectif la promotion des races de chiens en France ainsi que la promotion et la protection des divers rôles du chien dans la société.

Société Centrale Canine,
155 avenue Jean Jaurès,
93535 Aubervilliers Cedex,
Téléphone : + 33 (0)1 49 37 54 00
Web : www.centrale-canine.fr

